

**COURTES REPONSES
A DIVERSES CONSULTATIONS**

QUARANTE-HEURES DANS LES COUVENTS ¹

Quelle est la messe du premier et du dernier jour ?

Si elle est chantée, elle sera la même que celle que l'on chanterait à l'église; ordinairement celle du Saint Sacrement, par exception celle du jour, selon les règles qui sont rappelées tant dans l'*Ordo latin* que dans l'*Ordo des offices chantés*. Si au contraire, ces messes ne peuvent pas être chantées, elles ne sont plus privilégiées et on doit dire celle du jour, avec l'oraison du Saint Sacrement avant l'oraison *de mandato*; si toutefois le rite de l'office du jour permettait des messes votives lues, on pourrait dire la messe du Saint Sacrement avec trois oraisons. Dans quelques diocèses, l'évêque a obtenu un indult pour permettre la messe basse du Saint Sacrement, comme si elle était chantée, c'est-à-dire aux doubles majeurs, et avec une seule oraison.

Quelle est la messe du 2e jour ?

La messe du 2e jour des Quarante-Heures dans les couvents suit la même règle que celle de l'exposition et de la reposition, selon qu'elle est chantée ou lue, ou jouit d'un indult.

Les litanies peuvent-elles être récitées ?

Si la messe est chantée, les litanies seront elles-mêmes chantées, ainsi que l'hymne de la procession. Mais lorsqu'on ne peut chanter la messe, on peut se contenter de lire seulement

¹ On peut avec utilité, consulter sur les Quarante-Heures, le *Liber usualis de Oratione Quadraginta Horarum*, publié par M. I.-A. Laval-lée, curé de Richmond. Le livre est en partie en latin, en français et en anglais, et se vend chez l'auteur.